

compétitions, n'y trouvant ni goût pour elle-même ni profit pour le pays. Elle cherchera ailleurs, dans le dévouement aux intérêts de la patrie, dans la solution des problèmes religieux et sociaux, l'orientation de ses destinées. C'est par elle, par ses actes de foi libérateurs, que s'ouvriront les portes de l'avenir.

Mais pourquoi cette jeunesse ne ferait-elle pas un pas de plus, le pas qui sépare du monde et place dans le sanctuaire ? Pourquoi ne viendrait-elle pas à l'église, avec ses vingt ans, à cet âge heureux où l'on rêve à se donner sans ombre d'égoïsme ? Assurément on se meut dans le domaine de la liberté : la consécration d'une vie à l'état sacerdotal ou à l'état religieux ne s'impose à personne comme condition de salut. Quand il s'agit de précepte, comme dit le Maître au jeune homme de l'Evangile, il n'est pas question d'élection libre, c'est l'obligation, c'est la loi. Le Maître parle à l'impératif : *Serva mandata*. Pour le reste, il laisse l'option : *Si vis perfectus esse*. Cet âge est celui des grandes décisions, comme des grandes générosités.

Le jeune homme de l'Evangile était à cet âge des nobles sentiments et des glorieux combats. L'Evangéliste le qualifie de *princeps* ; il appartenait aux élites sociales, Jésus l'ayant vu et l'ayant regardé de ce regard qui sonde les abîmes, vit sa beauté morale dans la recherche de l'idéal et l'invita à le suivre. Ce jeune homme ne fut point généreux et ne répondit pas aux offres de Jésus. L'obstacle qui le retenait était la richesse : *Erat autem habens multas possessiones*.

Il vivait mollement dans les aises de la vie, dans les habitudes de luxe et de bien-être. Ce jeune homme inconnu, dont le nom n'est pas resté, eut été, peut-être, après Jean, le disciple que Jésus aimait, un évangéliste de plus, un des maîtres de l'humanité. Mais non, il ne fut qu'un propriétaire, il administra ses biens et mourut.